

Prime "Macron" épisode 2

La DRH indique que **Carrefour n'est pas favorable** au versement de la **prime de pouvoir d'achat** !



Les négociations annuelles obligatoires des différentes sociétés, se sont donc ouvertes avec un malus de 200 € !

En effet, Carrefour indique ne pas souhaiter attribuer la prime de pouvoir d'achat (dite « prime Macron ») cette année !

En 2019, c'est pourtant une prime défiscalisée de 200 € qui avait été versée fin février.

Sollicitée sur ce sujet par la CFDT en **novembre 2019** et en **janvier 2020**, la direction avait répondu dans un premier temps vouloir attendre de **connaître le niveau de la prime de participation/intéressement de groupe** avant de prendre une décision... Elle semble désormais avoir changé d'avis.

A noter que le niveau de la prime groupe ne sera connu qu'en fin de semaine prochaine lors de la publication des résultats. L'année dernière, son **montant moyen par salarié avait été de 655 €**.

L'équation est donc simple : pour que le pouvoir d'achat soit maintenu sans versement de la prime « Macron », il faudrait que l'entreprise annonce la semaine prochaine, un intéressement de groupe de plus de 850 € (655 + 200).

C'est assez peu probable au regard des résultats 2019, même si les bénéfices du groupe en France semble un peu meilleurs que l'année précédente.

D'autre part les négociations salariales ne risquent pas de combler l'écart (1,6% proposé dans les hypers pour 2020, soit un peu moins que l'année dernière). Elles ne seront évidemment pas meilleures dans les autres sociétés du groupe.

Par conséquent, verdict le 27 février, jour de l'annonce des résultats définitifs de Carrefour. Pour la CFDT, il est impératif que le pouvoir d'achat 2019/2020 de tous les salariés soit maintenu !

A SUIVRE...